

December 19, 2025

# GUIDE D'UTILISATION DE LA BASE DE DONNÉES JURISPRUDENTIELLE DU TAS

## Introduction

Dans le cadre de la modernisation de ses outils numériques, le TAS a procédé à une refonte complète de sa base de données jurisprudentielle. Cette mise à niveau technique intègre un moteur de recherche performant et une charte graphique actualisée, harmonisée avec l'identité visuelle du site institutionnel. Le TAS a veillé à préserver le mode de fonctionnement de l'ancienne version tout en y ajoutant des fonctionnalités modernes et des améliorations ergonomiques. Le présent guide expose les outils et méthodes permettant d'exploiter efficacement cette base de données.

## Modes de visualisation

La base de données propose deux modes de visualisation, sélectionnables en haut à droite du champ « Search » :

### 1. Mode liste

Ce mode offre deux niveaux de détail, activables via le bouton « Detailed view » situé dans la section des filtres.

#### *Liste standard (vue non détaillée)*

Affichage compact présentant les colonnes essentielles :

- Lang. (Langue)
- Year (Année)
- Proc. (Procédure)
- Case number (Numéro d'affaire)
- Appellant(s) (Appelant(s))
- Respondent(s) (Intimé(s))
- Sport
- Matter (Matière)
- Decision date (Date de décision)
- Outcome (Issue)

Cette vue permet une consultation rapide d'un grand nombre de décisions.

#### *Liste détaillée (Detailed view)*

Affichage étendu incluant les colonnes supplémentaires suivantes :

- Appellant(s) Representative(s) : représentants de la partie appelante

- Respondent(s) Representative(s) : représentants de la partie intimée
- Pres./Sole Arb. (President/Sole Arbitrator) : président de la formation arbitrale ou arbitre unique
- Arbitrator 1 : arbitre désigné par la partie appelante
- Arbitrator 2 : arbitre désigné par la partie intimée
- Categ. (Category) : catégorie de décision
- Follow-up : existence d'un recours ultérieur
- Follow-up outcome : résultat du recours

Cette vue fournit une information exhaustive sur la composition arbitrale et la représentation des parties.

## 2. Mode vignette

Ce mode propose une approche visuellement intuitive tout en conservant les mêmes informations que le mode liste.

### *Petites vignettes*

Présentation synthétique affichant :

- Case number (Numéro de l'affaire (ex. : CAS 2023/A/10168))
- Sport concerned (Sport concerné)
- Parties (Appellant(s) et Respondent(s))
- Matière (Matter)
- Decision date (Date de décision)

En cliquant sur une petite vignette, vous accédez à la vignette détaillée correspondante.

### *Grandes vignettes détaillées*

Présentation enrichie constituant une fiche complète pour chaque décision :

Informations générales :

- Case number and language (Case number Numéro de l'affaire et langue)
- Sport concerned (Sport concerné)
- Decision date (Date de décision)
- Open (Lien vers le document complet)

Parties et représentation :

- Appellant(s) (Appelant(s)) avec leurs Representative(s) (Représentant(s))
- Respondent(s) (Intimé(s)) avec leurs Representative(s) (Représentant(s))

Composition arbitrale :

- President/Sole Arbitrator (Président/ Arbitre unique)
- Arbitrator 1 (Arbitre 1)
- Arbitrator 2 (Arbitre 2)

Classification :

- Procedure (type de procédure)
- Matter (matière du litige)
- Category (catégorie de décision)
- Outcome (issue de la procédure)

Suivi :

- Follow up (existence d'un recours)
- Follow up outcome (résultat du recours)
- Link et Additional information (informations complémentaires)

Mots-clés thématiques : liste de mots-clés pertinents affichée en bas de vignette.

## Outils de recherche

Les fonctionnalités de recherche sont disponibles dans les deux modes de visualisation (liste et vignette).

## Recherche dans les métas données

Saisissez un mot ou un ensemble de mots dans le champ « Search » situé en haut. La recherche s'effectue dans les métas données (Arbitres, Parties, Outcome, etc) dans l'intégralité des documents de la base de données.

## Recherche par filtres

Sous le champ « Search », plusieurs filtres permettent d'affiner les résultats :

### *Filtres :*

- Matter (Matière) : type de litige
- Party (Partie) : nom de partie
- Procedure (Procédure) : type de procédure arbitrale
- Sport : discipline sportive
- Representative (Représentant) : nom de représentant légal
- Language (Langue) : langue de la décision
- Keyword (Mot-clé) : mots-clés thématiques
- Arbitrator (Arbitre) : nom d'arbitre
- Decision date (Date de décision) : période
- Category (Catégorie) : type de décision rendue
- Outcome (Issue) : résultat de la procédure
- Follow up (Suivi) : existence d'un recours ultérieur
- Follow up Outcome (Issue du suivi) : résultat du recours ultérieur

### *Fonctionnement :*

- Bouton « Clear filters » : réinitialise tous les critères
- Bouton « Apply filters » : active les filtres sélectionnés
- Les filtres peuvent être combinés pour affiner progressivement les résultats

## Principes généraux de recherche

Plusieurs mots peuvent être combinés dans un champ de recherche, soit par « ET », soit par « OU ».

## Champs de recherche spécifiques

### *Champ « Parties »*

Recherche par nom de partie, qu'elle soit appelante/demanderesse ou intimée/défenderesse.

### *Champ « Representatives »*

Recherche par nom de représentant d'une partie (appelante/demanderesse ou intimée/défenderesse). Lorsque plusieurs représentants sont mentionnés, ils sont séparés par des virgules.

### *Champ « Arbitrator »*

Recherche par nom d'arbitre quelle que soit sa position dans la formation arbitrale (président de la formation/arbitre unique, arbitre désigné par la partie appelante ou par la partie intimée).

### *Champ « Sport »*

Un sport (tel qu'administré par sa fédération internationale) peut regrouper plusieurs disciplines. Par exemple, « Aquatics/Natation » englobe la natation, le plongeon, le water-polo, etc.

Pour effectuer une recherche par discipline sportive spécifique, combinez une recherche par sport (par exemple « Aquatics/Natation ») avec le mot-clé de la discipline recherchée (par exemple « natation »).

### *Champ « Follow up »*

Recherche des sentences ayant fait l'objet d'un recours ultérieur auprès d'une autorité juridictionnelle de contrôle. Trois valeurs peuvent être sélectionnées :

- Swiss Federal Tribunal : recours au Tribunal fédéral suisse, en vertu de l'art. 190 al. 2 de la Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP)
- Vaud Cantonal Tribunal : recours au Tribunal cantonal vaudois, pour les affaires dont toutes les parties sont suisses ou ont leur siège en Suisse, en vertu des art. 353 ss du Code (suisse) de procédure civile
- Other : recours à une autre autorité de contrôle

## Structure des données : champs et classifications

### Procédure (Procédure)

Type de procédure devant le TAS :

- O = Procédure d'arbitrage ordinaire
- A = Procédure arbitrale d'appel
- C = Procédure consultative
- H = Procédure d'arbitrage ad hoc
- ADD = Procédure anti-dopage (première instance)
- AUS = Procédure de première instance (Australie)

## Case number (Numéro d'affaire)

Numéro de l'affaire tel qu'enregistré dans le rôle du TAS.

Si la même affaire a donné lieu à la publication non seulement d'une sentence finale, mais aussi d'une sentence partielle (PA), d'une sentence préliminaire (IA), d'une ordonnance (O) ou encore d'une décision (D), le numéro est suivi de la/des lettre(s) correspondante(s) et d'un chiffre si nécessaire (exemples : « -IA », « -O », voire « -O1 », « -O2 », etc. s'il y a eu plusieurs ordonnances).

## Matter (Matière)

Classification des affaires selon les matières suivantes :

- T = Transfert
- Ct = Litiges contractuels (hors transferts)
- Do = Dopage
- Di = Litiges disciplinaires (hors dopage)
- N = Nationalité
- E = Éligibilité (hors nationalité)
- G = Gouvernance
- X = Autres

## Category (Catégorie)

Catégorie de la décision rendue par le TAS :

- A = Sentence
- PA = Sentence partielle
- IA = Sentence préliminaire
- O = Ordonnance
- D = Décision
- AO = Avis consultatif
- AC = Sentence sur frais
- AH = Sentence ad hoc

## Outcome (Issue)

Issue du cas :

- Upheld = Admis
- Partially upheld = Partiellement admis
- Dismissed = Rejeté
- Referral = Renvoyé (à l'autorité inférieure)
- Jurisdiction denied = Compétence du TAS refusée
- Jurisdiction affirmed = Compétence du TAS admise
- Withdrawal = Affaire retirée
- [Vide] = autre issue que celles ci-dessus (par exemple : obligation de payer une somme d'argent, obligation de faire ou de ne pas faire, etc., ou encore lorsque dans des affaires jointes les issues sont différentes)